

Droits humains et sécurité

«Les droits de l'homme sont menacés, même en Suisse»

Corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Stéphane Hessel (93 ans) séduit par son éternelle jeunesse

Laurence Bézaguet

Invité vedette du 8e Rassemblement pour les droits humains organisé par l'Etat de Genève, qui a eu lieu lundi au Centre de conférences de Varembe (*lire ci-contre*), Stéphane Hessel a parfaitement répondu à l'attente - immense - du public. Cet homme de 93 ans, au regard pétillant a, il est vrai, des arguments pour attirer les regards. Né à Berlin en 1917, cet humaniste, ancien ambassadeur de France et résistant lors de la Seconde Guerre mondiale, a rejoint le général de Gaulle à Londres en mai 1941. Avant de connaître l'horreur quelque mois après son retour en France... en étant déporté en Allemagne par la Gestapo, en août 1944.

Un passé sur lequel il ne souhaite pas s'attarder. Le sage au discours d'une incroyable fraîcheur préfère évoquer la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Un texte qu'il a corédigé et

qu'il défend avec ferveur en cette période ultrasécuritaire qui anime de nombreux Etats.

Pourrait-on écrire la Déclaration des droits de l'homme aujourd'hui?

Oui. Ce texte n'a pas bougé d'un iota; ce qu'il revendique est aussi valable qu'il y a soixante ans.

Vraiment... la même pertinence, six décennies plus tard?

Evidemment, le monde a beaucoup changé en soixante ans; les textes anciens doivent être confrontés aux nouveaux problèmes. Le XXe siècle a été marqué par la liberté des mœurs, la libéralisation des femmes, la décolonisation. Toutes ces avancées ont entraîné une société fort différente de celle que j'ai connue dans mon enfance. Mais ces changements ont du bon, même pour les droits de l'homme. Car le maître mot aujourd'hui, c'est l'interdépendance de tous les peuples et de toutes les nations. Et avec les nouvelles technologies, ces droits pénètrent au-delà de tout ce que l'on peut penser.

Vous n'êtes pas trop idéaliste?

La déclaration que nous avons rédigée est justement un idéal commun à atteindre pour tous. Un idéal pas encore assuré... je vous l'accorde. Les 192 Etats sont conscients que des efforts doivent être faits. D'étape en étape, nous espérons



Stéphane Hessel: «Certains ne veulent pas l'appliquer sous prétexte qu'elle a été rédigée par des Occidentaux! Mais la déclaration vaut pour tous, sans exception.» YANN DEMONT

pouvoir donner de la substance à ces droits. Dans le monde actuel, de nouvelles forces criminelles ne nous facilitent toutefois pas la tâche pour y parvenir. C'est bien simple, on ne compte qu'une quarantaine d'Etats démocratiques!

Et ce nombre pourrait encore chuter. L'atmosphère ultrasécuritaire ambiante

menace-t-elle les droits de l'homme?

Ces droits sont en danger! Ils sont bafoués par les Etats-Unis en Irak, par Israël en Palestine, par le Soudan au Tchad, par la Chine au Tibet. Il faut dénoncer chaque Etat qui - au nom de la sécurité - porte atteinte aux libertés fondamentales.

Et les risques existent partout.

Cette obsession sécuritaire peut même amener des pays comme la France et la Suisse, pourtant attachés aux droits de l'homme, à tomber dans ces travers. On se met alors à traquer toutes sortes d'indésirables en soutenant des mesures plus sécuritaires qu'humanistes. Je suis très inquiet, mais je reste optimiste. Les valeurs vont bien finir par l'emporter.

Sécurité garante de la liberté?

● Pour la 8e année consécutive, l'Office des droits humains - qui dépend du Département de la police, de la sécurité et de l'environnement, DSPE - a organisé une journée de réflexion à Varembe.

Les intervenants ont montré la difficulté d'assurer la sécurité de tous en préservant les libertés individuelles dans le profond respect des droits humains. «Cette tension, nous y sommes aussi confrontés ici à Genève», n'a pas caché Isabel Rochat, patronne du DSPE, «fière» de diriger un département qui a l'ambition de garantir sécurité et droits de l'homme.

Mot figurant en pole position de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la dignité n'est pourtant pas toujours facile à faire respecter par ceux qui sont chargés de garantir l'ordre public. «Si les mesures sécuritaires sont tenues avec intelligence, raison et conscience, la population a confiance en ses forces de l'ordre», relève Stéphane Hessel (*lire ci-contre*). C'est le cas ici, affirme la cheffe de la police Monica Bonfanti: «Les Genevois ont une bonne image de leur police.» Ils souhaiteraient toutefois les voir plus proches des gens... et à pied!

Confiance: maître mot à Genève, insiste Isabel Rochat. Ainsi, «malgré la surpopulation, la dignité des détenus est préservée à Champ-Dollon».

Laurence Bézaguet

Comment la BCGe gérait ses casseroles

Un collaborateur, chargé des dossiers à risques, s'exprime au procès des ex-dirigeants de la BCGe

Il a travaillé au département AS, dit des Affaires spécifiques, de la Banque Cantonale. Un homme pondéré, un juriste issu de la Banque Hypothécaire. Durant les années de crise, «chaque gestionnaire devait s'occuper de 300 millions de crédits douteux qui représentaient quelque 150 débiteurs insolubles», a-t-il indiqué, hier, au procès des ex-dirigeants de la BCGe.

Héritage maudit

«90% de ces débiteurs, nous les avons hérités de la période spéculative de 1985 à 1989 (*ndlr: avant la création de la BCGe en 1994*). Ils n'arrivaient plus à payer ni leurs dettes ni leurs intérêts.» Ce témoin explique qu'il y avait les débiteurs «coopérants» et les autres, accompagnés de leur avocat, qui faisaient obstruction. A une question de Me Pierre de Preux, il répond que bien entendu tous les avocats ne faisaient pas obstruction. Certains facilitaient même les choses entre le client et la banque. Le but de cette

dernière: récupérer le rendement (les loyers) de l'immeuble appartenant au débiteur défaillant. Sinon, ce dernier était mis aux Poursuites et le bâtiment vendu aux enchères. Le témoin précise: «Souvent le propriétaire n'était plus intéressé par son immeuble, parfois il était en fuite. Lorsque nous arrivions à assainir l'objet, nous décidions quelquefois de le vendre.» Objectif: diminuer au maximum les pertes pour la BCGe.

Pas de chouchou

Parfois, ces biens étaient partagés avec un tiers chargé, en collaboration avec la banque, de les revaloriser. En cas de réussite, les profits étaient divisés entre ce tiers et la BCGe. Et en cas de pertes, l'établissement avait-il constitué les fonds nécessaires? Le témoin ne le sait pas. La problématique concernait un autre département. «Ce n'est pas moi qui décidais si des provisions étaient prises sur les risques que j'identifiais.» On lui demande s'il n'est pas finalement le père du fameux système de portage. «Le père certainement pas, mais le parrain. Si c'était à refaire, je le refais, il n'y avait pas d'autre choix à l'époque.»

A ses yeux, le département des Affaires spécifiques fonctionnait comme la Fondation de valorisation. Plus tard, cette dernière fera «strictement la même chose que nous». Il ajoute qu'il n'a jamais constaté de «passe-droits» ou de «favoritisme» à l'égard de tel ou tel débiteur en difficulté. **Catherine Focas**



Consultez notre dossier sur www.tdg.ch/geneve/actu

Course-poursuite Un voleur de voiture finit dans un arbre

Hier midi, une femme déchargeant des journaux à la rue des Maraîchers s'est fait voler sa voiture, grâce aux clés laissées sur le contact. Une patrouille de gendarmerie lui propose de l'emmener à Plainpalais pour déposer sa plainte. Hasard aidant, le véhicule de police se retrouve juste derrière la voiture volée. Une course-poursuite s'engage lorsque le conducteur repère les pandores. Arrivé au boulevard de la Cluse, le voleur, un Neuchâtelois de 31 ans, touche la voiture de ses poursuivants et perd la maîtrise du véhicule volé. Il part en embardée contre un arbre. Les policiers devront user de la force pour le maîtriser. **I.J.H.**

Tag énigmatique



«Les énergivores nous ont envahis.» Ce message et quelques traces de pas reptiliens rampent sur le pavé genevois depuis hier. Il s'agit d'une campagne des Services Industriels de Genève, mais on n'en saura pas plus pour l'instant. Les SIG veulent intriguer et ils promettent de garder secrète l'identité des «énergivores» jusqu'au 8 novembre. Leur opération bénéficie d'une autorisation spéciale de la Ville. «Parce que les tags sont biodégradables», assure Raoul Schrupf, chef de cabinet de Pierre Maudet. **G.R.**

Il a dit

«La Cour des comptes a juste le pouvoir de dire du mal de tout le monde»



Patrice Mugny, conseiller administratif de la Ville de Genève, sur Radio Cité

Parents La Constituante songe à un revenu parental

La Constituante, qui poursuivra jeudi son examen des tâches de l'Etat, invite le Législatif à mettre sur pied un revenu parental, sans en fixer les modalités. L'article proposé en plénière stipule que «l'Etat favorise la mise en place d'un revenu parental». L'expression, d'inspiration nordique, a été préférée à celle de «congé»: elle s'adresse à tous les parents, salariés, mais aussi indépendants ou sans activité. Ce revenu serait une allocation destinée à l'un ou l'autre parent, intervenant après la fin de l'assurance maternité et ne dépassant pas un certain montant, à la différence d'une assurance perte de gain. **M.M.**

Le froid est arrivé, les régies doivent chauffer

Dans un appartement loué, la température minimale requise est de 18 °C

L'hiver approche, les radiateurs devraient donc commencer leur labeur annuel. Pourtant, la loi en la matière est très floue.

«Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la température minimale est de 18 °C dans les appartements», précise Christian Dandrès, avocat à l'Asloca.

Comment les régies s'organisent-elles pour calculer ces températures? «En général, la période de facturation pour le chauffage s'étend du 1er octobre au 30 avril, indique Philippe Bonvallat, respon-

sable du service technique à la régie Rosset. Il arrive que nous chauffions avant ou après. Ça dépend de la météo.» Les régies contactées affirment n'avoir aucun intérêt à retarder volontairement cette date, les coûts du chauffage étant payés par les locataires.

Au vu des températures de ces derniers jours, les radiateurs genevois auront donc tous dû reprendre du service. Et pour ceux dont les immeubles sont mal isolés, ils peuvent demander une réduction de loyer. A condition qu'ils arrivent à prouver qu'il fait trop froid chez eux. Comment? En photographiant un thermomètre à côté du journal du jour, par exemple...

Caroline Zumbach

PUBLICITÉ

LE RELAIS

Association de proches de personnes souffrant de troubles psychiques

propose

«Santé mentale, troubles psychiques, quelques réflexions citoyennes»

par Madame

Anne-Catherine MENÉTREY-SAVARY
Psychologue, ancienne conseillère nationale

Lundi 25 octobre, à 19 h

Maison des Associations
Rue des Savoises 15 - Tél. 022 781 65 20
1205 Genève

ENTRÉE LIBRE

PUBLICITÉ

Les jeudi de la guitare présentent:



Jeudi 21 octobre 2010 à 20h
Théâtre les Salons
6, rue Bartholoni - 1204 Genève
Réservations: 022 328 99 94